

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 10 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION n° 2038/ARM/EMM/ORT

relative à la prise d'armement pour essais de la frégate multi-missions « Normandie ».

Du 10 décembre 2018

DÉCISION n° 2038/ARM/EMM/ORT relative à la prise d'armement pour essais de la frégate multi-missions « Normandie ».

Du 10 décembre 2018

NOR A R M B 1 9 5 2 6 7 0 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [470-0.2.2.](#)

Référence de publication :

BOC n°13 du 10/4/2019

La ministre des armées,

Vu [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#),

Vu [Instruction N° 177/DEF/EMM/ROJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif.](#),

Vu [Instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#),

Vu [Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement.](#),

Vu [Décision N° 491/ARM/EMM/ORT du 21 mars 2018 portant création de la formation « Normandie ».](#),

Vu la décision du 8 août 2018(A) portant délégation de signature (état-major des armées) ,

Vu la convention du 14 février 2011(1) entre l'État français et la société DCNS, relative à la conduite des frégates FREMM pendant la phase des essais à la mer. ;

Décide :

Article premier.

Préambule.

La date de prise d'armement pour essais de la frégate multi-missions (FREMM) *Normandie* est fixée au 11 janvier 2019.

Article 2.

Organisation.

Par dérogation à l'instruction générale susvisée, les responsabilités du commandant envers le bâtiment jusqu'à sa réception contractuelle seront assumées selon des modalités précisées par la convention susvisée, conclue entre l'industriel et l'État.

Article 3.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

⁽¹⁾ n.i. BO.

Pour la ministre des armées et par délégation,

Le major général de la marine,

le vice-amiral d'escadre
Denis BERAUD.